



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN BRETAGNE

Depuis quelques années déjà, la Chambre régionale de l'économie sociale était alertée par les réseaux de la petite enfance.

En effet, l'ouverture réglementaire du secteur de l'accueil de la petite enfance au privé lucratif commençait à se traduire dans les faits.

De plus, l'impact des politiques européennes en faveur de la « libre concurrence » sur les politiques et pratiques françaises se traduisait concrètement sur le terrain. Et face à cela, la majorité des structures d'accueil n'était pas armée pour résister ; ces structures n'adhéraient pas à une fédération, ou leur fédération avait peu de moyens d'accompagnement, ou leur surface financière était insuffisante.

Dès lors, la CRESS a souhaité, à travers l'Observatoire régional de l'ESS, lancer une analyse partagée du secteur d'activité. Ce document en est le fruit.

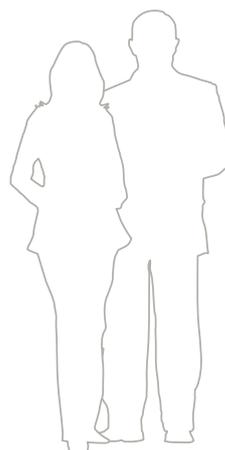
Ce travail a permis de découvrir un paysage de l'accueil très différent dans chacun des 4 départements et conforte l'importance des approches territoriales.

Au-delà du panorama statistique et du diagnostic produit, il a contribué à une interconnaissance des réseaux et structures concernés.

Les acteurs ont demandé à la CRESS, lors d'une journée de restitution du travail organisée en octobre 2013, d'animer une démarche visant à construire une communication commune autour des valeurs de l'ESS dans le secteur de la Petite enfance. Affaire à suivre.... ■■■■



Un secteur témoin pour les mutations à venir dans l'ESS ?



■■■■ DÉFINITIONS

QU'EST-CE QU'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ? ■■■■

Le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans en donne la définition suivante :

« Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.

Ils comprennent :

- Les établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits " crèches collectives " et " haltes-garderies ", et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits " services d'accueil familial " ou " crèches familiales "

- Les établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits " crèches parentales "

- Les établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits " jardins d'enfants »

- Les établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à dix places, dits " micro-crèches "

L'ensemble de ces établissements et services peuvent organiser l'accueil des enfants de façon uniquement occasionnelle ou saisonnière en application de l'article R. 2324-46-1.

Un même établissement ou service dit " multi-accueil " peut associer l'accueil collectif et l'accueil familial ou l'accueil régulier et l'accueil occasionnel. »

Ces établissements bénéficient d'un agrément du conseil général via la PMI (Protection maternelle infantile) ou de la collectivité territoriale d'implantation, lorsqu'il s'agit d'un établissement public.

UNE DIVERSITÉ DE STATUTS POSSIBLES ■■■■

Historiquement, les modes d'accueil collectifs ont été portés par des acteurs publics (collectivités, hôpitaux...) et des associations.

Le plan « Petite enfance » lancé en 2006, visant une augmentation de l'offre et une diversification des modes de garde, opère une rupture importante dans le paysage de l'accueil du jeune enfant.

Il crée le statut de micro-crèche. Il permet également à des entreprises du secteur privé lucratif de créer et gérer des crèches, avec notamment des avantages fiscaux et des aides importantes à l'investissement.

Les statuts d'EURL, de SARL ou de SA ne représentent plus aujourd'hui un frein pour exercer dans le secteur. Des petites entreprises locales, comme des enseignes nationales cotées en bourse, gèrent aujourd'hui des crèches.

Du côté de l'ESS, on observe également l'arrivée de mutuelles ou de SCOP sur le secteur.

CONVENTION D'OBJECTIF OU DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ? ■■■■

A la diversité des types d'accueil et de statuts juridiques des établissements s'ajoutent différentes modalités de gestion : crèches municipales, déléguées ou en régie, associations subventionnées, offre privée, services internes ou mutualisés mis en place par des employeurs.

La modalité principale de mise en œuvre des EAJE est la convention d'objectif avec une collectivité. Le montant des subventions accordées doit être inférieur à un certain seuil, issu du droit européen d'encadrement des aides publiques. Depuis avril 2012, ce seuil a été relevé à 500 000 euros pour trois ans, pour la catégorie des services d'intérêt économique général dont fait partie la petite enfance.

La circulaire dite « Fillon » du 18 janvier 2010, qui vise à clarifier la mise en œuvre de la réglementation européenne des aides d'État, explique que l'objet non-lucratif ou le but éventuellement social poursuivi par les associations ne les exonère pas du respect de la réglementation européenne sur les financements publics.

Cette disposition est un facteur de développement des Délégations de service public dans la Petite enfance

Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

Un service public délégué est un service conçu et piloté par une collectivité, et dont les élus assument la qualité du service rendu. Les contrats de DSP sont limités en durée et remis en concurrence périodiquement.

DES MODELES ECONOMIQUES VARIABLES ■■■■

Le principal système de financement des EAJE, la PSU, a été mis en place en 2002 par les Caf, puis progressivement généralisé avec demande d'application réelle en 2012.

La PSU met en œuvre l'application obligatoire d'un barème fixé par la Cnaf, afin de faciliter la mixité des publics accueillis, la mise en place d'un système de tarification à l'heure et non plus au forfait, et la pratique du multi-accueil afin de répondre aux besoins des familles tout en optimisant les taux d'occupation.

En marge du financement PSU, un nombre important de micro-crèches est financé dans le cadre de la Prestation d'accueil du Jeune Enfant, PAJE (traditionnellement associée à l'embauche d'un-e assistant-e maternel-le).

L'hybridation des financements par l'achat de places représente une troisième option. Hormis les établissements publics, certaines organisations privées, lucratives ou non, peuvent en effet avoir recours à la vente de places.



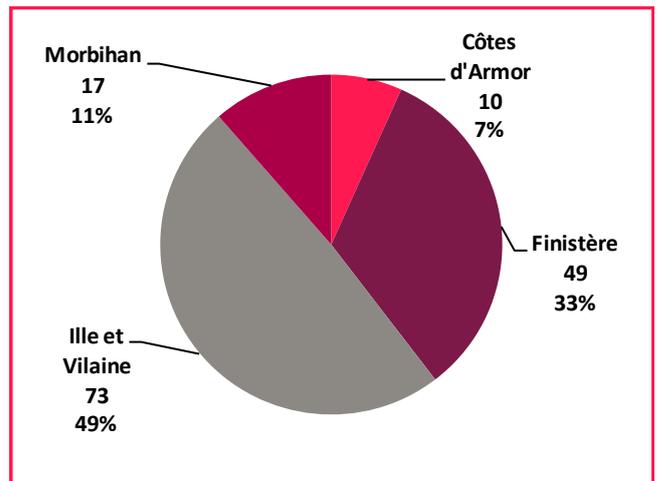
■■■■ PANORAMA DU SECTEUR

REPERES ■■■■

■■■ 149 ÉTABLISSEMENTS DE L'ESS

Sur l'accueil du jeune enfant, l'ESS réunit 149 structures d'accueil en 2012., soit 34% des établissements et 27% de l'offre d'accueil en nombre de places.

Ces établissements sont essentiellement sous statut associatif, à l'exception de quelques établissements gérés par une SCOP spécialisée dans les services d'accueil d'enfants et d'un établissement mutualiste.



Graphique 1: Répartition des EAJE de l'ESS par départements
Sources : PMI 2012

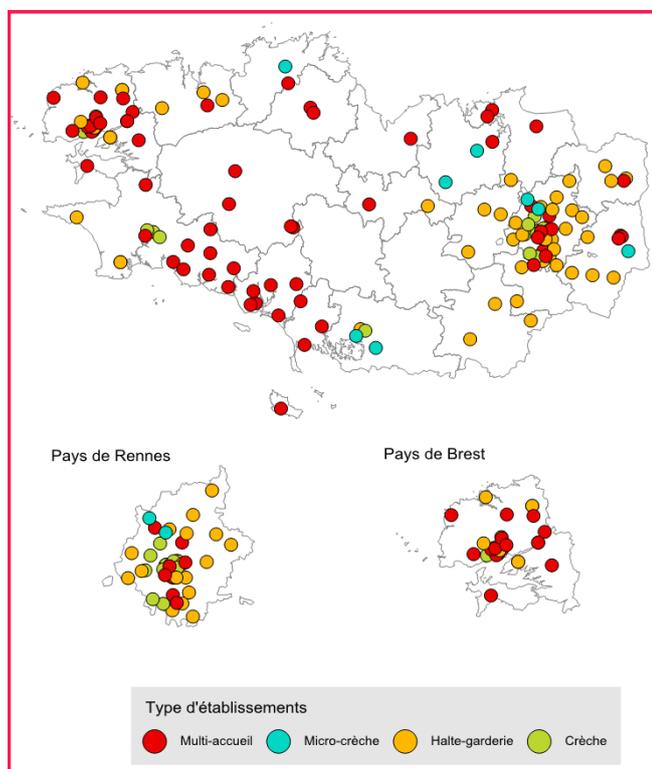
■■■ UN 1/3 DES ÉTABLISSEMENTS SUR LE PAYS DE RENNES

Leur répartition sur le territoire régional est inégale. Le pays de Rennes héberge à lui seul 1/3 des établissements régionaux (cf. carte1).

Les EAJE de l'ESS sont historiquement plus développés sur l'Ille et Vilaine et le Finistère. Ces deux départements représentent 82% des EAJE de l'ESS.

La faible délégation de gestion au tiers secteur des services d'utilité sociale est une caractéristique des départements des Côtes d'Armor et du Morbihan, caractéristique que l'on retrouve plus particulièrement sur la Petite Enfance.

14



Carte 1: Répartition géographique des EAJE de l'ESS par type d'accueil
Sources : PMI 2012

TYPES D'ÉTABLISSEMENTS ■■■■

■■■ 44% DES EAJE DE L'ESS SONT DES MULTI-ACCUEILS

44% des établissements sont des multi-accueils en Bretagne, viennent ensuite les haltes-garderies (36% des établissements).

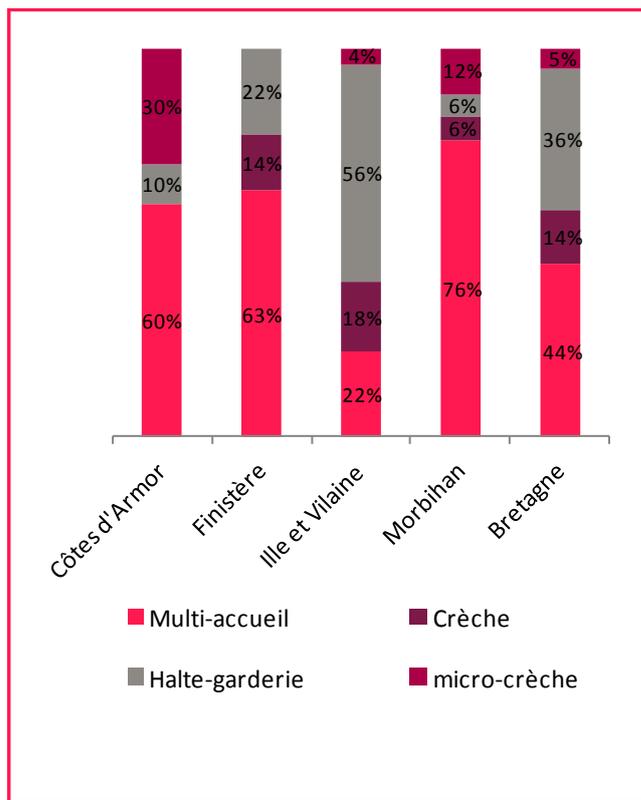
L'Ille et Vilaine se distingue par une forte proportion de haltes-garderies. Cette forme d'établissement, qui tend à disparaître sur les autres départements, est dominante en Ille et Vilaine.

Plus de la moitié des haltes-garderies d'Ille et Vilaine sont adossées à des associations portant d'autres services sociaux : ADMR, centres sociaux.

Le poids de ces réseaux dans l'accueil du jeune enfant est une particularité du département qui peut expliquer en partie la persistance des haltes-garderies au-delà des politiques différenciées des CAF entre départements.

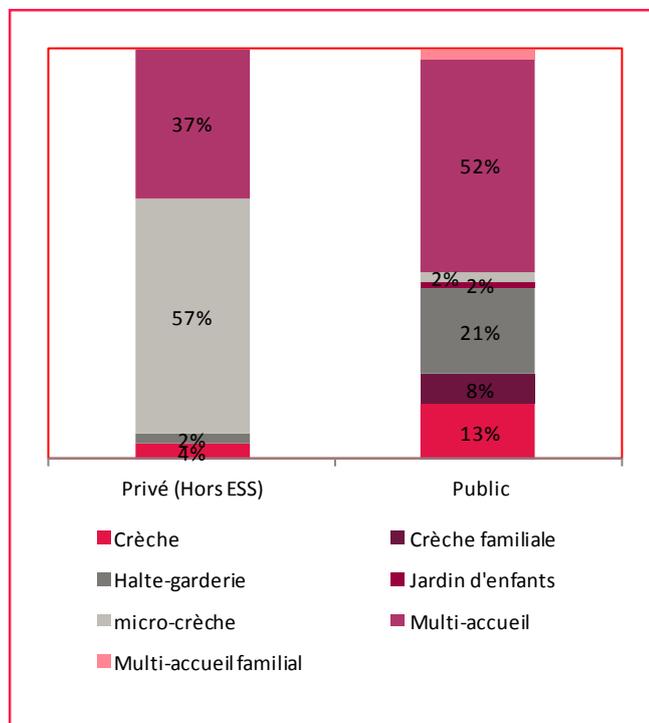
Les haltes-garderies associatives sont en voie de disparition sur les autres départements conformément aux orientations induites par la PSU.

Le portage de micro-crèche par l'ESS est très marginal : 5% des établissements régionaux.



Graphique 3: Répartition des EAJE de l'ESS par type d'accueil sur la Bretagne et ses départements
Sources : PMI 2012

/5



Graphique 2 : Répartition des EAJE par type d'accueil dans le Public et le Privé (Hors ESS) en Bretagne
Sources : PMI 2012

■■■ DANS LE PRIVÉ, 57% DE MICRO-CRÈCHES

Dans le public, les modes d'accueil sont plus diversifiés avec notamment la présence de crèche et de multi-accueil familial, des types d'accueil qui lui sont spécifiques. A l'instar de ce que l'on observe dans l'ESS, les micro-crèches sont peu représentées : 2% des établissements.

La forme prédominante de développement des structures privées lucratives est la micro-crèche : 57% des établissements. Ce type d'accueil est principalement proposé par des entreprises locales.

Les crèches et multi-accueils sont essentiellement gérés ou franchisés par des enseignes nationales de la petite Enfance (Evancia-Babilou, Crèche Attitude...).

UN PEU D'HISTOIRE... ■■■■

■■■ EN ILLE ET VILAINE...

Le développement d'établissements d'accueil de jeunes enfants par l'ESS remonte aux années 1970. Il a démarré tout d'abord en Ile et Vilaine. L'ESS s'y développe en deux mouvements différents, celui des **crèches parentales** d'un côté, celui des "**haltes-garderies tournantes en milieu rural**" de l'autre. De 1990 à 2005, les EAJE de l'ESS se développent plus rapidement que ceux du public.

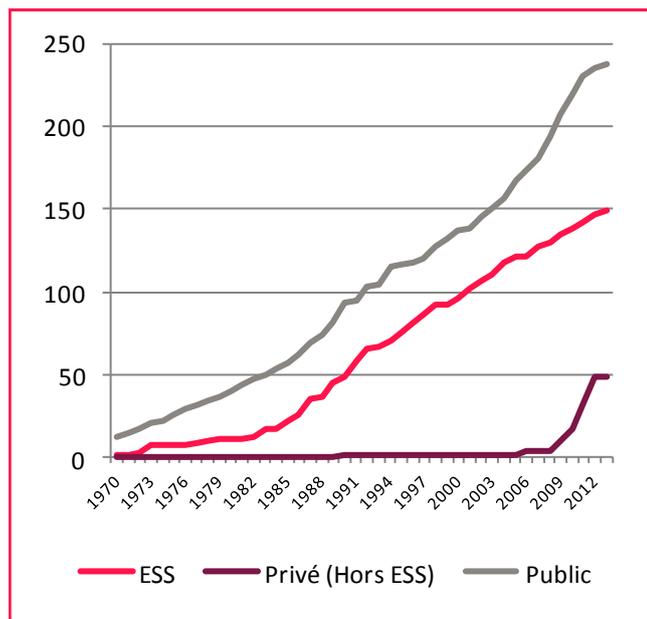
Le paysage de l'AJE se transforme après 2005. Le Public retrouve une croissance supérieure à l'ESS dont le développement se ralentit fortement. **La contrepartie du ralentissement observé dans l'ESS est le développement du privé lucratif.**

■■■ SUR LE FINISTÈRE...

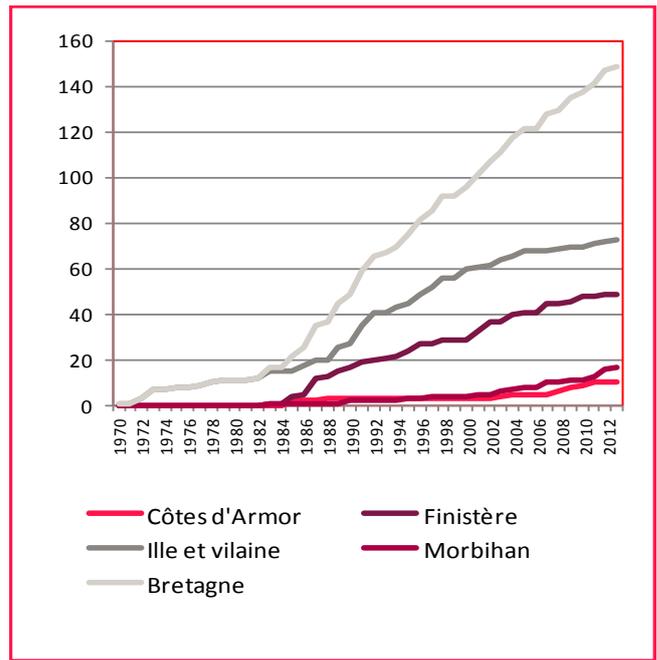
Les EAJE de l'ESS se sont développés à partir des années 1980. Sur cette décennie et la suivante, le nombre de structures de l'ESS est supérieur à celui du public. **60% des structures agréées sur la période appartiennent à l'ESS.** La situation se renverse progressivement au cours des années 2000 : on y observe autant de structures agréées dans le public que dans l'ESS.

/6 Puis, à compter de 2010, seulement 13% des nouvelles structures agréées sont de l'ESS.

Le Privé lucratif s'est développé tardivement sur le département. Son développement reste modeste par rapport à ce que l'on peut observer sur l'Ile et Vilaine.



Graphique 5: Répartition des EAJE par statut et par année d'agrément en Bretagne
Sources : croisement des données SIRENE, CAF, PMI, 2012, Nb d'établissements cumulé



Graphique 4: Répartition des EAJE de l'ESS par année d'agrément sur la Bretagne et ses départements
Sources : croisement des données SIRENE, CAF, PMI, 2012, Nb d'établissements cumulé

■■■ SUR LE MORBIHAN...

Le développement de l'ESS sur le secteur est **plus tardif**. Les établissements d'AJE associatifs se sont développés à partir des années 1990, mais la majorité des structures existant actuellement se sont créées dans les années 2000. Depuis une dizaine d'années, **l'essentiel des établissements est créé par l'ADPEP 56.**

Le développement des structures du secteur privé à but lucratif est beaucoup plus récent en lien avec le plan « Petite Enfance » de 2006. Un premier établissement est créé en 2006 mais il faudra attendre 2009 pour voir un développement conséquent du secteur lucratif. Il se développe très fortement de 2009 à 2011 avec la création de neuf établissements (l'ESS n'en crée qu'un seul sur la même période).

■■■ SUR LES COTES D'ARMOR...

Trois EAJE associatifs ont été agréés dans les années 1980, deux au début des années 2000. Depuis, presque 10 ans, il n'y a pas eu de création de crèche associative sur le département.

Le développement récent des EAJE de l'ESS se fait sous couvert d'une SCOP spécialisée dans la gestion d'établissements d'accueil d'enfants qui répond principalement à des délégations de service public (DSP).

L'IMPORTANCE DE L'ESS DANS L'OFFRE D'ACCUEIL ■■■■

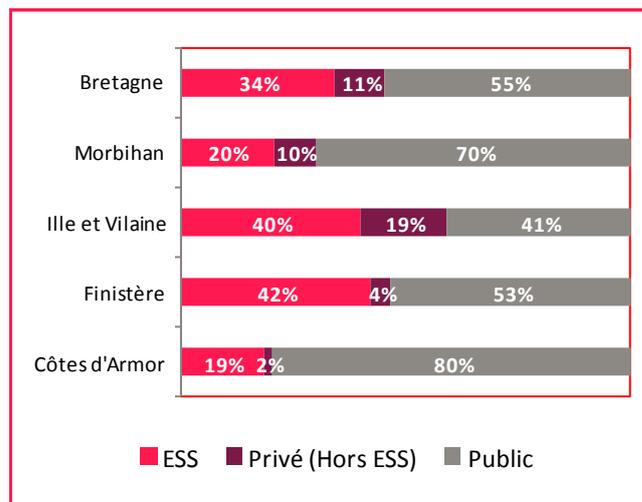
La place de l'ESS dans l'accueil du jeune enfant est très élevée sur les départements d'Ille et Vilaine et du Finistère, respectivement 40 et 42% des établissements et 30 et 32% de l'offre d'accueil.

Sur ces départements, l'écart important entre le pourcentage d'établissements et le pourcentage de places s'explique par la plus petite taille des établissements de l'ESS en termes de capacités d'accueil.

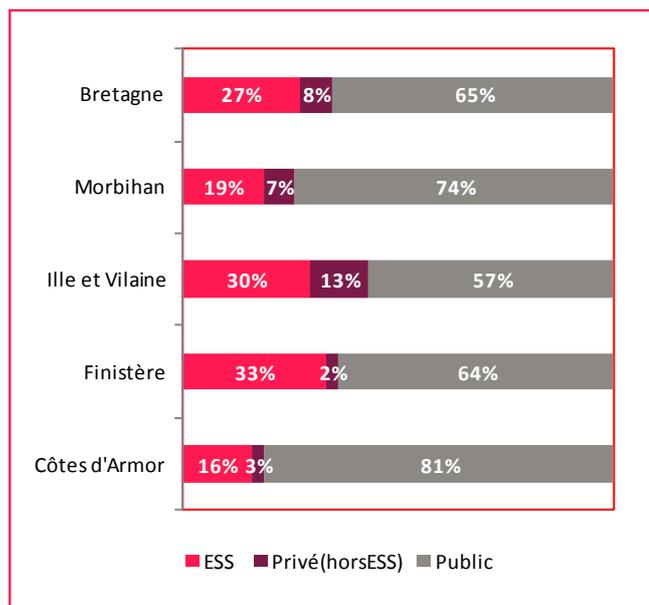
L'Ille et Vilaine se distingue du Finistère par un poids des établissements privés (Hors ESS) beaucoup plus élevé.

Les Côtes d'Armor s'illustrent par le poids de l'ESS dans l'offre de places le plus faible de la Région et le poids du public le plus élevé.

Le poids de l'ESS dans l'AJE est en progression sur le département du Morbihan quand il tend à décliner sur le Finistère et l'Ille et Vilaine.

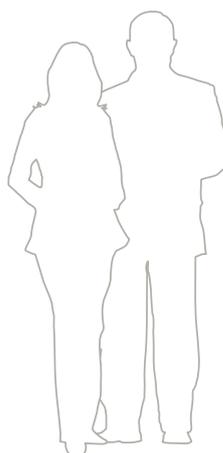


Graphique 6: Répartition des EAJE par statut sur la Bretagne et ses départements
Sources : PMI 2012, Statuts, Etablissements agréés



Graphique 7: Répartition de l'offre d'accueil par statut sur la Bretagne et ses départements
Sources : PMI 2012, Statuts, capacité totale en nombre de places permanentes et occasionnelles

L'ESS représente
34% des établissements,
et 27% des places



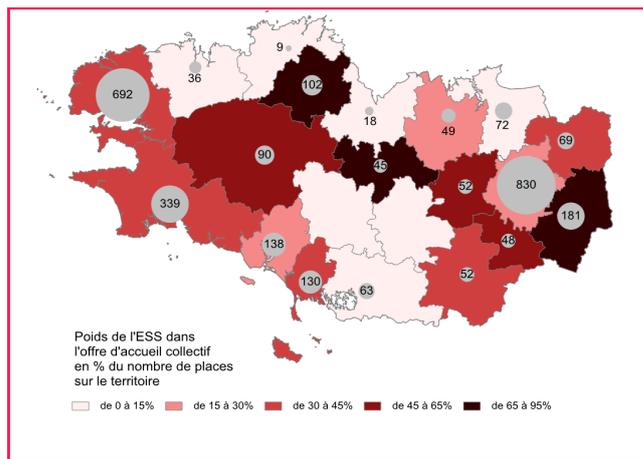
L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT SUR LES TERRITOIRES, REGARD STATUTAIRE ■■■■

■■■ 27% DES CAPACITÉS D'ACCUEIL DE L'ESS SUR LE PAYS DE RENNES

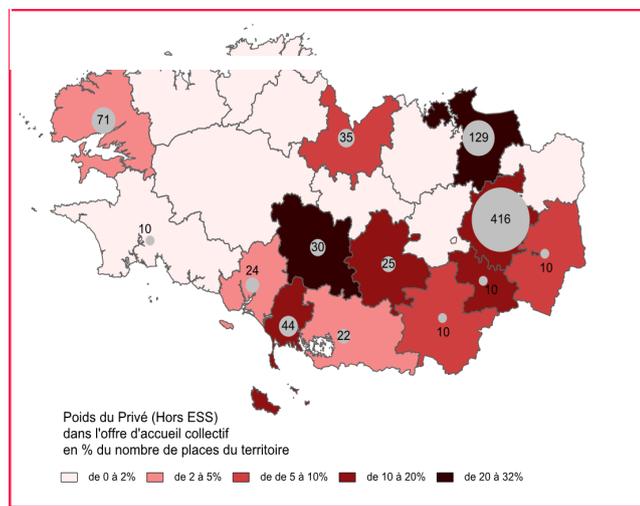
Les pays de Brest, Cornouaille et Rennes représentent 62% des capacités d'accueil de l'ESS en Bretagne contre 54% de l'offre d'accueil totale (tous statuts confondus).

Si le pays de Rennes arrive en tête en offre de places, le poids de l'ESS y est relativement faible (27%). Il apparaît plus élevé sur des territoires plus ruraux : pays de Vitré, Centre-Bretagne, Guingamp...

On notera l'absence d'EAJE de l'ESS sur les pays de Ploërmel et Pontivy.



Carte 2 : Capacité d'accueil de l'ESS sur les pays bretons
Sources : PMI 2012, capacité d'accueil totale, % de l'ESS dans les capacités d'accueil du territoire

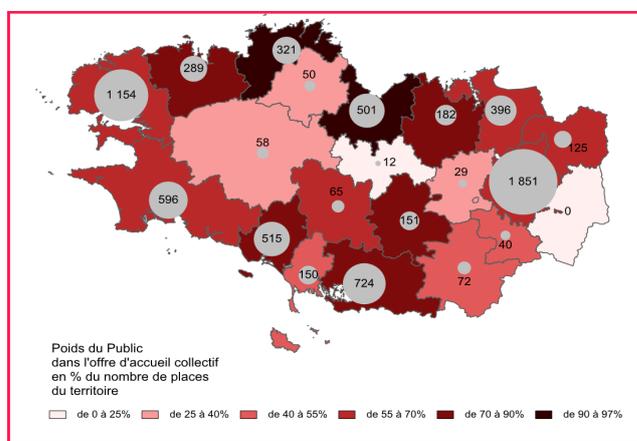


Carte 3 : Capacité d'accueil du privé lucratif sur les pays bretons
Sources : PMI 2012, capacité d'accueil totale, % du privé lucratif dans les capacités d'accueil du territoire

■■■ UNE OFFRE ESSENTIELLEMENT PUBLIQUE SUR LES PAYS DE ST-BRIEUC ET DU TRÉGOR-GOËLO

Les pays de St-Brieuc et du Trégor-Goëlo se démarquent par une offre d'accueil essentiellement publique.

A l'opposé, l'offre publique est très faible sur les pays de Vitré ou du Centre Bretagne.



Carte 4 : Capacité d'accueil du public sur les pays bretons
Sources : PMI 2012, capacité d'accueil totale, % du public dans les capacités d'accueil du territoire

STRUCTURATION ET REGROUPEMENT DES ACTEURS DE L'ESS ■■■■

■■■ UN DÉFICIT DE COORDINATION RÉGIONALE

Il n'existe pas en Bretagne de coordination régionale structurée de l'ensemble des acteurs de la Petite enfance.

L'URIOPSS Bretagne est la seule fédération régionale regroupant des acteurs de la Petite enfance. De par ses statuts, elle vient exclusivement en appui à ses adhérents.

Les systèmes fédératifs sont essentiellement départementaux, conformément au système institutionnel qui chapeaute le secteur (CAF, PMI).

Sur un plan informel, la **coordination et les liens entre réseaux départementaux sont faibles**, ce qui ne favorise pas les échanges de compétences et un benchmarking régional pour faire face aux enjeux de mutation du secteur. Ce d'autant que **les systèmes fédératifs départementaux, quand ils existent, disposent de très faibles moyens**.

■■■ UNE PLURALITÉ DE RÉSEAUX ET DE REGROUPEMENTS SUR L'ILLE ET VILAINE

Le département d'Ille et Vilaine compte plusieurs regroupements fédératifs d'EAJE : un réseau spécialisé dans la Petite Enfance (PEPS 35) côtoie des réseaux plus polyvalents du secteur social (ADMR, ARCS).

L'ADMR 35 regroupe 14 établissements. Ce sont essentiellement des haltes-garderies. Le réseau déployé en rural est peu présent sur le pays de Rennes. **L'ARCS** (Association régionale des centres sociaux) compte 10 adhérents. Il s'agit de haltes-garderies incluses dans des centres sociaux.

PEPS 35 regroupe depuis 2003 les structures d'accueil collectif du jeune enfant à gestion associative et parentale du département. Depuis février 2009, PEPS 35 est une antenne départementale du réseau national ACEPP. Le réseau regroupe aujourd'hui 29% des EAJE départementaux. Ces établissements sont de création antérieure à 2000 et principalement situés sur le pays de Rennes. 38% des établissements associatifs ne sont pas fédérés. On remarque notamment que **la majeure partie des établissements de création récente ne le sont pas**.

Familles Rurales 35 réunit enfin 3 haltes garderies en milieu rural

Le manque de coordination des réseaux, par ailleurs très faiblement dotés en moyens, ne favorise pas le développement de l'ESS à l'heure actuelle. La plateforme départementale initiée par Réso Solidaire (cf p.18) pourrait être une réponse à cet enjeu.

A côté des fédérations des structures importantes tels l'ASFAD ou Parenboug se distinguent par une professionnalisation et des capacités d'ingénierie plus importantes.

■■■ L'ADPEP 56 SE DÉPLOIE SUR LE MORBIHAN

Il n'existe **pas de fédération** des structures d'accueil du jeune enfant au niveau du département. Les EAJE sont peu nombreux et pour une bonne partie gérés par l'ADPEP 56 (Association départementale des pupilles de l'enseignement public).

L'ADPEP 56 est arrivée récemment sur le secteur de la Petite Enfance. A l'origine, elle a été sollicitée par des collectivités pour reprendre l'activité de crèches associatives en difficulté. Voyant arriver un risque de marchandisation du secteur, elle a fait le choix de se développer sur la Petite Enfance.

L'ADPEP 56 est, de fait, la seule structure de l'ESS à répondre aux délégations de service public, principale modalité de développement de nouveaux EAJE sur le territoire.

■■■ LA SCOP A L'ABORDAGE : UNE ENSEIGNE DE L'ESS SUR LES CÔTES D'ARMOR

Il n'existe **pas de système fédératif** sur les Côtes d'Armor, mais les EAJE associatifs sont peu nombreux. Ces dernières années, tous les nouveaux établissements ont été mis en place par la SCOP « A l'Abordage » en réponse à des DSP.

■■■ SUR LE FINISTÈRE, UN SYSTÈME FÉDÉRATIF MIEUX DOTÉ

Les EAJE de l'ESS sont principalement regroupés au sein de **l'ACEPP 29** qui, contrairement à son homologue bretonne, **dispose de salariés permanents**.

Deux structures adhèrent à l'association Familles rurales du Finistère.

44% des structures sont fédérées. On remarque que les haltes-garderies sont moins fédérées que les multi-accueils : 27% contre 50%. La proportion de structures non fédérées apparaît plus importante sur le pays de Brest (66%) que sur le pays de Cornouaille.

En parallèle du système fédératif, **l'association Don Bosco est un acteur de poids** sur le secteur de la Petite enfance finistérien. "En Jeux d'Enfance", le secteur Petite Enfance de l'Association Don Bosco, gère 5 équipements d'accueil collectif, 1 halte-garderie et 2 relais parents-assistantes maternelles. C'est quasiment **la seule structure associative locale en capacité de répondre à des DSP** à l'heure actuelle.

UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT À REINVENTER ■■■■

■■■ L'ESS NE REPRÉSENTE QUE 18% DES ÉTABLISSEMENTS AGRÉÉS DEPUIS 2006

Le développement d'établissements de l'ESS est faible mais stable depuis 2007. Il est cependant largement inférieur au développement des établissements publics et des établissements privés.

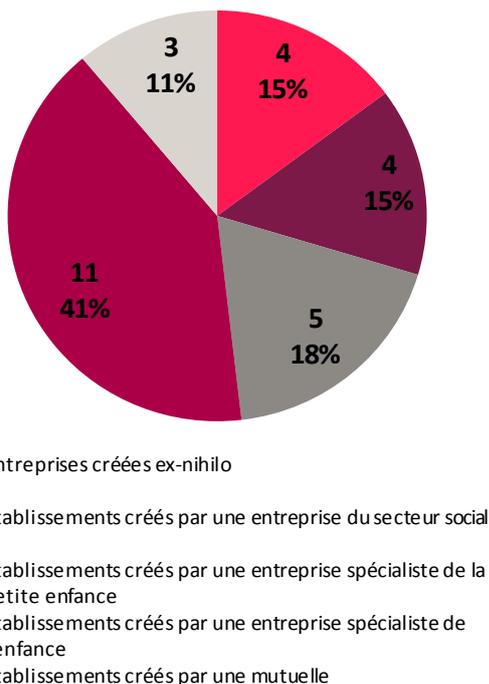
La très forte croissance des établissements du privé lucratif est à relier à la création de micro-crèches sous financement PAJE par des entrepreneurs locaux en Ille et Vilaine.

On fait par ailleurs le constat que le modèle de développement de crèches associatives portées par des initiatives collectives citoyennes semble avoir quasiment disparu. Seuls 15% des établissements agréés depuis 2006 sont gérés par des associations créées ex-nihilo pour porter le projet d'entreprise.

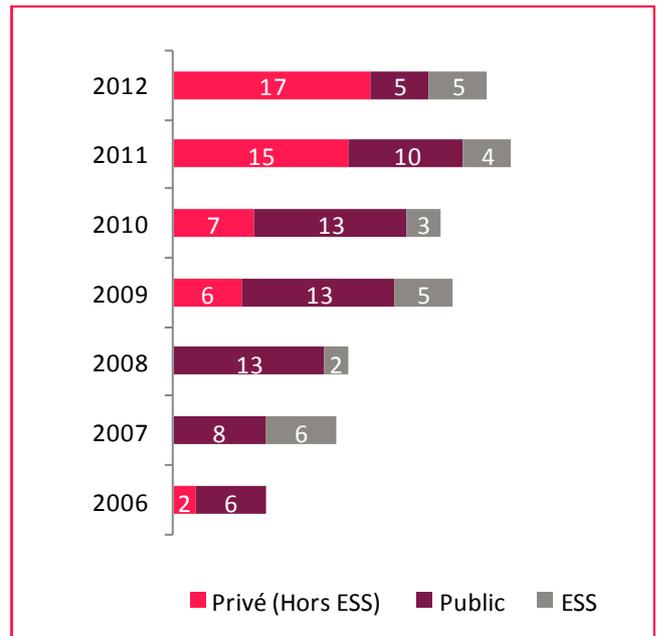
On peut faire l'hypothèse que l'ouverture au privé lucratif a détourné les entrepreneurs locaux du statut associatif vers des statuts lucratifs plus faciles à mettre en œuvre. Le financement par la PAJE d'un grand nombre de micro-crèches a probablement renforcé cette tendance.

Mais la problématique du développement actuel des EAJE de l'ESS ne se résume pas à l'arrivée du privé lucratif sur le marché...

/10



Graphique 9 : Modalités de création des établissements de l'ESS entre 2006 et 2012
Sources : croisements des sources PMI, CAF, SIRENE



Graphique 8 : Répartition statutaire des établissements agréés entre 2006 et 2012
Sources : croisements des sources PMI, CAF, SIRENE

■■■ DE NOUVEAUX ACTEURS DE L'ESS INVESTISSENT LE CHAMP DE LA PETITE ENFANCE

L'arrivée de nouveaux acteurs de l'ESS est un trait marquant de la période récente.

Don Bosco sur le Finistère et l'ADPEP du Morbihan, initialement sollicités pour reprendre des crèches associatives en difficulté, **ont développé une expertise** sur le secteur et sont maintenant à l'initiative de projets ou positionnés sur la réponse aux délégations de service public.

Sur les Côtes d'Armor, la SCOP « A l'Abordage » développe des EAJE aux côtés d'accueil de loisirs, également en réponse aux DSP.

Mais ce sont aussi des mutuelles, un EHPAD, des structures de l'accueil de loisirs qui développent des EAJE.

Les structures spécialistes de la Petite enfance sont minoritaires dans le développement actuel de l'ESS sur le secteur. C'est au sein d'entreprises plus importantes, ayant des capacités d'ingénierie et une assise financière plus solide, que l'ESS trouve les ressources nécessaires à son développement sur la Petite enfance.

■■■■ ENJEUX

Dans un contexte global de sous-dotation de la Bretagne en matière d'accueil collectif, d'un soutien important des institutions au développement de l'offre, **l'ESS ne semble pas tirer avantage de son positionnement historique sur le secteur.**

Bien au contraire, l'ESS a du mal à résister à un **double mouvement de « publicisation » et de « marchandisation » de la Petite Enfance.**

Le **système fédératif lacunaire et peu doté** en moyens est insuffisant pour accompagner la professionnalisation des structures dans un contexte de contraintes gestionnaires croissantes difficilement absorbables par des associations à gestion parentale au turn-over permanent.

Les équilibres financiers des EAJE associatifs de petite taille, tout particulièrement les crèches parentales, ont été **fragilisés par l'application de la PSU** ainsi que **par leur adhésion à la convention collective SNAECSO** qui a eu pour effet une augmentation de leur masse salariale et une réorganisation du temps de travail.

Ces tensions budgétaires ont notamment favorisé l'évolution des crèches parentales vers des crèches collectives mieux financées.

Dans ce contexte de fragilité des structures historiques, des entreprises de l'ESS, jusqu'ici non investies sur la Petite Enfance (PEP, Don Bosco), ont pu jouer le rôle de « chevalier blanc », en reprenant des crèches associatives en difficulté.

Leur développement est favorisé par les économies d'échelle générées par la **création de pôles « Petite enfance »** en leur sein. Des pôles qui regroupent les fonctions de gestion et de développement.

La non-application de la convention SNAECSO dans certains grands ensembles plurisectoriels (mutuelles, fédérations issues de l'éducation populaire), comme dans le privé lucratif, est un facteur favorable à leur implantation sur le secteur.

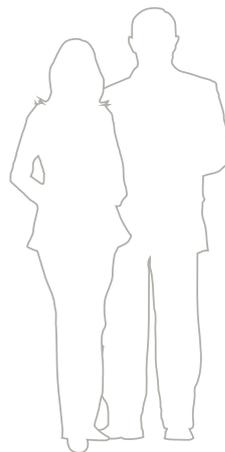
Ces entreprises multi-établissements sont mieux outillées pour **faire face au développement des délégations de service public**, une tendance majeure du secteur de la Petite Enfance.

Les enjeux de l'ESS sur la Petite Enfance sont économiques et politiques.

Comment s'adapter aux nouveaux cadres de financement et de contractualisation dans un secteur de plus en plus concurrentiel ? Et dans un tel contexte, comment préserver les principes fondamentaux de l'ESS : gouvernance citoyenne, innovation sociale ?...

Vous trouverez ci-après un certain nombre d'enjeux formulés par les acteurs de la Petite enfance et des témoignages ouvrant des pistes de solutions.

L'ESS a du mal à résister à un double mouvement de « publicisation » et de « marchandisation » de la Petite Enfance.



CONTINUER À FAIRE VIVRE LES PRINCIPES DE L'ESS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS ■■■■

■■■ RENOUELER LA PARTICIPATION PARENTALE

La double participation historique des parents à l'accueil et à la gestion au sein des crèches parentales n'est plus le fait que de rares établissements associatifs en Bretagne.

Les contraintes budgétaires, renforcées par l'application de la convention collective SNAECISO ainsi que par l'application de la PSU, ont amené de nombreuses crèches parentales à se transformer en crèches associatives à gestion parentale. Cette mutation leur permet d'augmenter les sources de financement PSU et de s'adapter à l'épuisement des dynamiques parentales.

La perception institutionnelle de la participation parentale à l'encadrement des enfants s'est focalisée sur des préoccupations de **réduction de coûts de fonctionnement**. Elle **n'est pas pensée** du point de vue de l'intérêt de l'enfant et des parents. Ainsi, ce qui pourrait être pensé comme une plus-value sur le plan de l'utilité sociale est pénalisé par de moindres financements.

Cette dimension qualitative est peu prise en compte par le système de financement. Elle est difficile à valoriser dans un contexte de pénurie de places où les objectifs institutionnels sont centrés sur l'offre quantitative et son optimisation.

Ces raisons, associées à une gouvernance fragilisée par un fort « turn over parental », dans un lieu où la durée d'engagement des parents excède rarement deux ou trois années, expliquent la **mise à mal du « modèle parental »**.

Certaines fédérations, comme l'ACEPP, continuent de défendre la légitimité du modèle parental dans un contexte de « fracture sociale ».

En effet, la participation des parents, impulsée par les crèches parentales et institutionnalisée dans le cadre de la réglementation applicable aux lieux d'accueil, peut très souvent ne pas s'exprimer de la même manière, dès lors qu'elle est rendue facultative.

Elle peut varier entre la **collaboration sur les questions éducatives et organisationnelles**, comme le prévoit l'institution du conseil de crèche, et la **participation effective au projet politique**.

Cette participation est aujourd'hui principalement conditionnée par l'**engagement des professionnels et élus** en faveur de la participation parentale.

L'évolution du secteur, vers des regroupements d'établissements au sein d'entreprises non-spécialisées, interroge également l'avenir de la participation parentale à la gouvernance des projets d'établissements.

LA CRÈCHE « LES CANAILLOUX » DE BREST : PARENTALE CONTRE VENTS ET MARÉES...

Alors que l'heure est à la déparentalisation des EAJE et qu'il n'existe officiellement plus de crèche parentale dans le Finistère, la crèche « Les canailoux » a décidé en 2009 de maintenir obligatoires et non facturées les permanences de parents.

La crèche fonctionne officiellement comme n'importe quelle autre crèche associative dans la mesure où les parents ne sont pas comptés dans le taux d'encadrement.

Le parent y est partie prenante de l'accueil au quotidien et chacun y trouve son compte. Le parent voit son enfant grandir au milieu des autres et peut apprécier l'organisation de l'accueil par les professionnels.

Les enfants peuvent progressivement investir le lieu d'accueil qui est aussi celui de leurs parents.

Les professionnels de leur côté connaissent mieux les familles. Personne n'a, semble-t-il, été contrarié par cette organisation même si, pour certains parents, il faut un peu de temps pour trouver sa place. Il arrive très fréquemment d'entendre des propos comme « Ce n'est pas grave si je reste avec mon enfant ? » Ce à quoi les co-accueillants répondent bien souvent « Faites ce que vous avez envie de faire. ».

La crèche a obtenu le label parental de l'ACEPP qui implique une préoccupation prioritaire pour la qualité de l'accueil et la coopération parents professionnels...

Katy Kerfourn, directrice « Crèche Les Canailoux à Brest »

Les structures multi-gestionnaires ont dû revisiter la question de la participation parentale dans un contexte où les centres de décision et de gestion se sont éloignés des parents bénéficiaires.

La double qualité, parent accueilli et accueillant, bénéficiaire et gestionnaire n'est plus aujourd'hui au cœur du développement de l'ESS sur le secteur.

C'est pourtant un facteur d'innovation sociale, élément essentiel au projet politique de l'ESS mais tout aussi important en termes de stratégie économique, pour conforter les équilibres économiques.

**Défendre la pertinence
du modèle parental dans
un contexte de
« fracture sociale »**



PRESERVER LA PARTICIPATION PARENTALE DANS LES GRANDES ENTREPRISES DE L'ESS : L'EXPÉRIENCE DE L'ADPEP 56 ET DE DON BOSCO

L'ADPEP 56 et Don Bosco se développent sur de multiples secteurs (social, médico-social, éducatif, loisirs). Leur investissement récent sur la Petite enfance les a amenés à réfléchir à d'autres formes organisationnelles susceptibles de favoriser la participation parentale.

Les établissements gérés par l'ADPEP 56 disposent de leurs propres instances de fonctionnement :

- une instance de gestion qui associe la direction, les partenaires, et un représentant de l'association départementale,
- un conseil de vie qui réunit les parents de manière majoritaire, aux côtés de salariés et d'élus locaux. Cette instance émet des propositions pour le comité de gestion,
- une réunion « qualité » réunit annuellement tous les salariés, le conseil de gestion et le conseil de vie.

Don Bosco, pour sa part, initie et/ou encourage le développement ou le maintien d'une association de parents dans chacun de ses établissements.

On y trouve des parents dont les enfants sont accueillis dans l'EAJE mais également des parents dont les enfants ont quitté l'EAJE.

Cette association est en lien direct avec l'équipe professionnelle de l'EAJE pour traiter du fonctionnement et du projet de l'EAJE (projets pédagogique, éducatif...). Elle possède également un siège de droit, avec voix délibérative, au Conseil d'Administration de Don Bosco. Enfin, dans chaque EAJE, il existe également un « conseil de maison » réunissant les parents des enfants de l'EAJE.

<http://www.donbosco.asso.fr/>

<http://lespep56.lespep.org/>

■■■ RENFORCER LA CULTURE ESS DES DIRECTRICES ET DES SALARIÉS

La professionnalisation du secteur met les établissements entre les mains de salariés compétents techniquement dans leur métier mais **peu formés à la gouvernance associative**, a fortiori à l'économie sociale et solidaire et à son projet.

Dans les petites structures où les ressources bénévoles sont largement captées par les exigences gestionnaires, tout comme dans les entreprises multi-gestionnaires où la gouvernance politique n'est plus directement attachée au lieu d'accueil, on peut craindre une banalisation des EAJE, un affadissement de leur projet politique.

Il apparaît donc crucial d'être vigilant quant à la formation « politique » des dirigeants, et plus globalement des salariés. Cette formation politique passe par une inscription dans les réseaux locaux de l'ESS.

L'investissement des salariés découle de valeurs fortes et positives partagées et d'un management participatif.



ASSOCIATION ENFANTILLAGES DE GOUESNOU (FINISTÈRE) : LE MANAGEMENT PARTICIPATIF AU SERVICE DE L'ESS

Pour l'association « Enfantillages », l'investissement constaté des salariés dans le projet associatif semble découler d'au moins deux raisons : **des valeurs fortes et positives partagées et un management participatif.**

Pendant des années, les équipes professionnelles des établissements de la Crèche et de la Halte Accueil ont développé sur le terrain des projets de plus en plus marqués par une démarche éducative particulière : la mise en place de la pédagogie Loczy, la participation parentale, le bilinguisme précoce, l'écologie....

Cette dynamique s'est accompagnée en interne d'une politique sociale forte : application d'une convention collective, pérennisation des CDD et travail d'insertion professionnelle des salariés en contrat aidé.

En 2010, alors que l'association travaille sur un nouveau projet d'établissement, elle décide de reformuler le projet éducatif fondateur : c'est **une commission administrateurs-parents-professionnels-direction** qui travaille en recherchant la participation du plus grand nombre.

Lorsque la commission a clairement identifié l'ancrage du projet dans les valeurs de l'ESS, cela a fait sens pour chacun. La forme de management utilisée semble avoir renforcé par ailleurs l'investissement salarié. En effet, on a pu en retrouver l'expression à différents moments.

Pour ne citer que quelques exemples marquants :

- une participation salariale volontaire aux commissions thématiques associatives telles que « l'écologie à la crèche »,
- l'appel aux valeurs associatives, par les salariés, lors de certains choix économiques importants tels que la réduction de la masse salariale en 2011.

Dominique Hebert, Directrice de l' Association Enfantillages à Gouesnou

L'ASSOCIATION GALIPETTE À CARHAIX : UN MULTI-ACCUEIL ET BIEN PLUS ENCORE...

Pour l'association Galipette, qui gère un multi accueil pour les enfants de 2 mois à 6 ans, accueillir un enfant, c'est le prendre en charge dans sa globalité, ce qui signifie promouvoir la place de TOUS LES ENFANTS comme ÊTRES à part entière sur le territoire.

De même, du côté des parents, les accompagner et les reconnaître dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, c'est valoriser leurs origines culturelles et sociales en leur permettant d'être acteurs au-delà des murs de l'association. C'est pourquoi, depuis de longues années, l'association est à l'origine de différents lieux de vie qui évoluent aujourd'hui en dehors d'elle (comme par exemple la ludothèque « Bisibul ») et est engagée dans différents partenariats comme :

- le collectif spectacle jeune public qui élabore un calendrier et met en place sur l'année des temps réservés aux tout petits et à leurs parents
- le collectif « être parent aujourd'hui » qui met en place des actions en direction des familles : atelier alimentation, soirées à thèmes, atelier communication....
- la gestion du pôle petite enfance dans le cadre du salon biologique de Carhaix (atelier en lien avec la santé, lieu d'accueil parent enfant, atelier portage, musique verte...)
- la gestion et la coordination de l'association Préparons Demain qui réalise des films documentaires en lien avec l'enfance, la jeunesse, la famille.....

Par ailleurs, le travail engagé au sein de l'association, en lien avec le développement durable (Maison HQE, alimentation bio, jardin avec les enfants, couches lavables...) l'amène à partager son expérience avec d'autres structures petite enfance, notamment à travers le travail mené sous l'animation de la coopérative « Cerise ».

Maryline Mercent, Directrice du « Multi-accueil Galipette » à Carhaix

<http://galipette.cx.over-blog.com/>



L'association est à l'origine de différents lieux de vie qui évoluent aujourd'hui en dehors d'elle

SOLIDA'CIDITÉ, SE REGROUPER, AU-DELÀ DE LA PETITE ENFANCE, AUTOUR DES VALEURS DE L'ESS

Les associations d'action sociale sont aujourd'hui confrontées à deux types d'évolution qui viennent interroger leur spécificité et, ce faisant, le sens même de leur existence : leur banalisation par la concurrence (appels d'offres et DSP, appels à projets) et leur instrumentalisation par les pouvoirs publics.

Ces évolutions compromettent leur capacité de co-construction de l'action publique, leur capacité à repérer les nouvelles attentes sociales et à faire émerger des réponses adaptées assurant le maintien de la cohésion sociale.

Ces évolutions conduisent à une réduction du travail social à la dimension de service avec deux tendances :

- par certaines formes de déréglementation et de solvabilisation de la demande, nous voyons émerger des sociétés de capitaux, lucratives, en action sociale (cela est déjà vrai pour les personnes âgées, les services à la personne, la petite enfance...);
- par ailleurs, la volonté d'organiser les opérateurs en plates-formes techniques capables de répondre aux appels d'offres instrumentalise les associations.

La personne bénéficiaire est alors renvoyée, ici à la figure du consommateur, à celle de l'assisté. Cette rationalité ne nous semble pas tenable à terme. Pour construire une alternative, nous sommes convaincus que les structures de l'économie sociale sont porteuses d'espoir et offrent des perspectives favorables.

Le projet de Solida'Cité s'appuie sur l'affirmation que l'Action sociale relève autant d'une dimension politique que d'une seule dimension technique de mise en œuvre de services.

Les organisations membres de Solida'Cité au nombre de 5 (Don Bosco, l'ADSEA 29-Sauvegarde du Finistère-, La Sauvegarde du Morbihan, la Fondation Massé Trévidy et Kan ar Mor) sont des entreprises associatives. Elles développent des établissements et services sociaux et médico-sociaux sur la région Bretagne. Elles entreprennent par la collaboration avec les collectivités locales, l'Etat français et l'Union Européenne. Elles participent de l'économie des services. A but non lucratif, elles sont un acteur de l'économie sociale et solidaire.

Ces associations mènent aujourd'hui une analyse similaire de leurs atouts, de leurs limites, dans un environnement en pleine mouvance et souhaitent travailler de concert pour poursuivre leur adaptation, leur développement, avec et pour les usagers de services sociaux. La collaboration prend la forme d'une association Loi 1901 nommée Solida'Cité.

Elles enrichissent leurs actions et optimisent leurs moyens par la construction collective entre elles, et notamment au sein de l'organisation commune dénommée « Solida'Cité ».

Elles organisent solidairement leurs développements au sein de Solida'Cité, afin que ceux-ci génèrent non-concurrence, complémentarité et cohérence territoriale.

La première réalisation est la mise en place d'une « commission développement ». Elle a pour objet de coordonner le développement de chaque organisation. Cette commission a donc une fonction prospective (identifier des nouveaux besoins et proposer des réponses adaptées, mises en œuvre par l'une ou l'autre des organisations adhérentes) et une fonction plus opérationnelle (lors d'appels d'offres ou d'appels à projets, voir quelle organisation adhérente y répond et de quelle manière, ceci afin d'éviter la concurrence entre les membres de Solida'Cité).

Michel Jezequel, Directeur général de l'association Don Bosco, membre de Solida'Cité

Les outils de communication du privé ont largement emprunté le discours de l'ESS. A tel point que lors d'une réponse à une DSP, il est aujourd'hui parfois difficile pour une collectivité de différencier une offre associative ou mutualiste d'une offre lucrative.

LA MUTUALITÉ ENFANCE-FAMILLE 22, INVESTIR SANS TABOU LES FONCTIONS COMMERCIALES

La « Mutualité enfance famille » s'est dotée d'une compétence de commercial. Aujourd'hui, ce que nous avons à vendre est tout à fait louable. Il ne faut pas se tromper de débat. Nous ne renions pas nos idées, nous les valorisons de manière différente. Face à la concurrence en particulier des privés lucratifs, il faut que nous vendions notre différence, quand auparavant nous avions une légitimité naturelle. Il faut juste revoir notre boîte à outils.

Isabelle Arhant, chargée des études et innovations, Mutualité Enfance Famille 22

A la rhétorique des valeurs, les acteurs privés lucratifs ont ajouté celle de l'industrialisation de l'accueil du jeune enfant : gestion, standardisation, démarche qualité... à même de séduire les collectivités territoriales.

Là où les organisations de l'ESS se retrouvent en situation de faiblesse, le marketing ad hoc pratiqué par les entreprises classiques s'exprime par des logiques "produits" susceptibles de permettre un « retour sur investissements » à certaines innovations telles que les crèches écologiques, bilingues....

L'ESS continue d'innover par la réponse à de nouveaux besoins et enjeux exprimés ou pressentis, tels que l'accueil des publics défavorisés, les horaires atypiques, l'écologie, le multilinguisme... et semble cependant souvent démunie dans la situation de « devoir se vendre ».

Si traditionnellement l'ESS développe peu d'outils de communication, notamment par peur d'une requalification fiscale, l'offre privée lucrative apparaît plus lisible pour le parent ou la collectivité considérés comme un consommateur ou un client et non plus un partenaire.

LE LABEL PARENTAL ACEPP, POUR DEFENDRE SON IDENTITÉ ET SES SPECIFICITÉS

Dans le contexte actuel de la petite enfance et face aux demandes croissantes de "normalisation", il est apparu indispensable au réseau ACEPP de créer, au sein des lieux d'accueil de la petite enfance portés par des associations de parents, un outil qui permette de renforcer leur identité et leurs spécificités.

La création d'un **label portant sur la place des parents** vise à les soutenir dans cette voie, en mettant en avant leur identité, en valorisant leurs principes et leurs pratiques comme étant un gage de qualité, en permettant de s'inscrire dans une démarche dynamique pour garder vivant leur projet parental, citoyen, solidaire et acteur du territoire.

Les principes et valeurs au cœur de cette démarche sont :

- la **non-lucrativité**
- la **collaboration parents-professionnels** autour de l'enfant et du projet d'établissement
- le respect de la personnalité de l'enfant et des pratiques familiales des parents
- l'ouverture à tous et le respect de la **diversité**
- la **participation** de toutes les familles à la gestion et à l'organisation du lieu d'accueil
- la **responsabilité citoyenne** et solidaire vis-à-vis de l'environnement local

Le label n'est pas en soi un label de « qualité » mais bien un label PARENTAL, destiné à préserver la place des parents dans le champ institutionnalisé de la petite enfance, ce qui, de fait, a un impact sur la qualité d'accueil. Les critères sont basés sur les valeurs défendues par l'ACEPP. Ils concernent les principes de mise en œuvre de ces valeurs dans chaque lieu d'accueil et association gestionnaire. Chacun de ces principes peut être concrétisé par des pratiques différentes d'une association à l'autre. Trois lieux d'accueil sont pour l'instant labellisés en Bretagne : Menthalo (Noyal-Châtillon sur Seiche), Les canailloux (Brest) et Galipette (Carhaix).

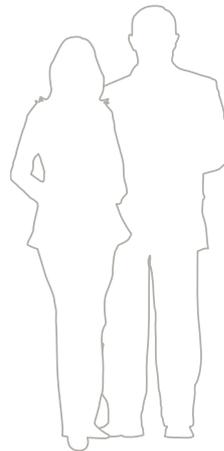
Claire Nedelec, coordinatrice de l'ACEPP29 / <http://www.acepp.asso.fr/ACEPP-29>

■■■ MUTUALISER LES FONCTIONS SUPPORT

Les exigences de professionnalisation de l'accueil au sein des établissements du jeune enfant affectent indifféremment les EAJE, quels que soient leurs statuts.

Cette professionnalisation des fonctions éducatives ne doit cependant pas cacher certaines carences de nombre d'établissements de l'ESS, du point de vue des fonctions d'employeur ou de gestion, non directement financées par la CAF ou les collectivités locales.

Ces carences juridiques, comptables, en gestion des relations humaines ou bien encore commerciales, acceptables dans une situation de sécurité budgétaire et partenariale, deviennent de plus en plus problématiques dans un contexte de budgets contraints. Elles hypothèquent en tout cas toute perspective de développement.



Les carences dans les fonctions support hypothèquent les perspectives de développement

LA GRANDE OURSE, UNE EXPERIENCE DE MUTUALISATION DES FONCTIONS SUPPORT

La Grande ourse est une plateforme créée en Ille et Vilaine, grâce à l'animation de Réso Solidaire, par des structures de l'économie sociale et solidaire investies depuis de nombreuses années dans le domaine de la petite enfance, du développement territorial, de l'aide aux familles... ⁽¹⁾.

Elle est née de constats partagés : épuisement des bénévoles, turn-over des bureaux, manque de compétences dans certains domaines (RH, gestion financière), besoin de valoriser les pratiques, d'échanger... La plate-forme vise à organiser l'expertise et les savoirs existants en Ille-et-Vilaine, à favoriser la professionnalisation des salariés et la formation des bénévoles, à accompagner les structures en proposant appui et services (gestion, RH, etc.).

L'adhésion à la Grande ourse comprend un état des lieux de la structure (organisation, finances, ressources humaines), préalable indispensable pour une mise en œuvre de services de qualité. Cet état des lieux garantit une prise en compte globale de la réalité de chaque structure, et permet à la Grande ourse, d'adapter ses propositions ; aux structures de mieux se connaître ; aux financeurs d'avoir accès à des informations lisibles et garanties.

L'Ille-et-Vilaine est ici un territoire d'expérimentation et d'innovation. Le secteur privé et marchand développe de nombreuses offres aux collectivités, séduisantes par leur simplicité et leur fonctionnalité.

Les acteurs réunis au sein de la Grande Ourse font le pari qu'en regroupant ses forces et ses compétences, l'ESS est à même de garantir une qualité de service, une permanence d'interlocuteurs et une responsabilité juridique et financière des structures petite enfance, tout en cultivant l'implication des parents et une gestion citoyenne du secteur.

Rozenn Rouault-Goalec coordinatrice du projet « la Grande Ourse »

⁽¹⁾ Familles rurales 35, Fédération ADMR 35, ASFAD, crèche Cannelle, crèche Polichinelle, , groupement d'employeurs GEDES 35

■■■ RENFORCER LES CAPACITÉS D'INGÉNIERIE

La question des capacités d'ingénierie se pose à deux niveaux : sur le plan de la **création** ou de la reprise de nouveaux établissements (en réponse aux DSP notamment) et au niveau du **développement de l'activité**, de l'innovation au sein des établissements existants.

Le premier point touche au modèle entrepreneurial de l'ESS. Les EAJE de l'ESS se sont longtemps développés sur la base d'une « ingénierie citoyenne et bénévole » via des collectifs de parents porteurs de projets.

Comme on l'a vu, **ce modèle entrepreneurial a aujourd'hui quasiment disparu**. Le contexte a également évolué puisque le développement des délégations de service public amène de plus en plus souvent des structures de l'ESS à être maîtres d'œuvre de projets, dont la maîtrise d'ouvrage reste aux mains des collectivités.

A l'heure actuelle, les **capacités d'ingénierie de l'ESS sont concentrées au sein d'entreprises importantes** et concourent à une concentration des établissements.. Les petites structures, développant de nouveaux établissements à leur propre initiative ou en réponse à des DSP, sont rares. Elles ne disposent pas des ressources internes pour assurer l'ingénierie de ces projets. De surcroît, le système fédératif, quand il existe, est insuffisamment doté pour accompagner de telles initiatives. Ces **carences du système d'accompagnement** ne permettent pas non plus l'accueil des projets individuels d'entrepreneurs locaux, dont certains pourraient s'inscrire dans l'ESS s'ils bénéficiaient d'un accompagnement adapté.

Pour que la **concentration des établissements** ne soit pas le seul horizon de développement de l'ESS, il y a sans doute un enjeu de mutualisation de fonctions d'ingénierie, entre autres autour de la réponse aux DSP mais également pour proposer des alternatives aux logiques de marchés publics.

A la différence de l'Allemagne, l'accueil collectif du jeune enfant n'a pas été exclu du champ de la concurrence dans la **traduction de la directive service par le droit français**. Pour cette raison, le recours aux marchés publics s'est progressivement imposé comme la règle pour ces collectivités qui y voient le moyen de sécuriser juridiquement leurs subventions. Le choix de ces procédures, **sans définition préalable de l'intérêt général**, favorise « l'arrivée sur le marché » de nombreux prestataires privés lucratifs au rayonnement hexagonal et fragilise la légitimité territoriale et partenariale des associations locales.

Dans ce contexte, **la définition d'un Service d'Intérêt Economique Général peut représenter une alternative intéressante**. Les activités économiques des SSIG (services sociaux d'intérêt général) peuvent déroger aux règles de concurrence du droit communautaire si elles sont qualifiées explicitement de SIEG (services d'intérêt économique général) par l'autorité publique du pays concerné.

Sur un autre plan, les pressions gestionnaires, la diminution des marges budgétaires, l'essoufflement des ressources bénévoles ne favorisent pas les processus d'innovation internes.

La **question de l'innovation sociale** ne se limite pas à un enjeu autour des valeurs et des principes de l'ESS, c'est aussi un élément essentiel à prendre en compte dans les **stratégies économiques des acteurs**. L'innovation sociale est un moyen d'élargir ses ressources en complétant des financements de fonctionnement par des financements de projets

C'est un terrain où l'ESS a un avantage compétitif certain. Encore faut-il que les EAJE aient des capacités d'investissement humain dans des fonctions de « Recherche et développement ». La petite taille des structures impose de développer des logiques de mutualisation, de partage d'expériences, d'ingénieries collectives qui aujourd'hui font défaut.



RÉSO SOLIDAIRE, UNE EXPÉRIENCE DE MISE EN PLACE D'UN SIEG SUR LE PAYS D'AUBIGNÉ

Réso Solidaire est le pôle de développement de l'ESS du pays de Rennes. Dans le cadre de nos missions de promotion de l'ESS et d'identification des besoins du territoire, nous rencontrons régulièrement les élus des différentes collectivités du pays. C'est dans ce cadre que nous avons pris connaissance du projet du pays d'Aubigné.

Les élus de cette communauté de communes lançaient la construction de deux petits multi-accueils mais ne voulaient pas les gérer en direct dans la mesure où ils n'étaient pas assurés de la pérennité de leur collectivité dans la perspective du projet de réforme territoriale.

Ces élus ne souhaitant cependant pas déléguer la gestion à n'importe qui, nous leur avons proposé de façon argumentée la mise en place d'un SIEG pour deux raisons principales :

- ◆ la définition partagée de l'intérêt général : pour faire un SIEG sur la petite enfance, il faut définir l'intérêt général en matière d'accueil du jeune enfant sur le territoire. Nous avons donc animé la concertation autour de cette définition ;
- ◆ le mandatement d'un opérateur répondant à l'intérêt général, soit par reconnaissance d'une initiative associative existante, soit par appel à projet ou autre. La collectivité compensera l'opérateur pour la mise en oeuvre des obligations de service public.

Elu.e.s, parents, professionnel.le.s, institutions, tout le monde a pu dire ce qui était important pour lui en termes d'accueil des 0-3 ans, et particulièrement ce qui devait se vivre dans ces multi-accueils. Puis est venu le temps du consensus, et nous avons abouti aux grands principes qui seront ceux de ce territoire en matière de petite enfance : respect du rythme de l'enfant, place du parent, mixité sociale, articulation entre les différents services du territoire...

La concertation autour de l'intérêt général permet à toutes les parties prenantes de construire une vision commune et d'en faire le socle de référence pour le futur gestionnaire. Cela permet de faire apparaître d'autres notions que le prix ou le respect du code de la santé publique.

Tous ces principes qui constituent l'intérêt général vont être « sanctuarisés » par une délibération de la communauté de communes et serviront de socle au SIEG.

Emmanuelle Rousset , Directrice de Reso solidaire



■■■ INVESTIR LE MARCHÉ DES ENTREPRISES

D'une manière globale, les crèches inter-entreprises sont assez peu développées en Bretagne. L'ESS est peu présente sur l'offre de places aux entreprises.

Dans un contexte de réduction de dépenses publiques, on peut s'interroger sur le caractère stratégique ou non de ce "marché".

Investir ce marché impose cependant des modalités de développement et d'ingénierie différentes. Passer d'une logique d'offre de places à de la vente implique le développement de nouvelles compétences, les fonctions commerciales étant rarement investies avec le professionnalisme nécessaire dans les organisations de l'ESS.



PEP 56, DES LOGIQUES COMMERCIALES AU SERVICE DE L'INNOVATION SOCIALE

L'engagement des PEP 56 dans le secteur de la petite enfance est à relier à sa présence historique sur le champ du handicap et à son aspiration à faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des EAJE.

L'association morbihannaise, qui gère actuellement sept établissements d'accueil du jeune enfant sur le département, dispose des process (ou méthodes de travail appuyées sur des outils) qui lui permettent de répondre aux appels d'offre conventionnels sur le département. Ces outils, largement mobilisés par le secteur privé, ne permettent cependant pas de régler les questions relatives au financement du « reste à charge », imputable à l'accueil du handicap (taux d'encadrement supérieur, formation spécialisée...) non directement pris en compte par la CAF ni par les collectivités.

Le choix d'un financement hybride collectivité locale/entreprise et la logique de vente de places aux entreprises représentent pour les PEP un moyen susceptible de leur permettre d'atteindre leurs objectifs. Pour les PEP, cette logique « commerciale » ne s'oppose pas aux valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire parmi lesquelles l'aide aux personnes fragilisées a toute sa place. Les PEP y voient un moyen de faciliter l'intégration d'enfants de familles dont les moyens ne leur permettent pas de recourir à un professionnel à domicile.

Cette démarche s'inscrit dans le registre de l'innovation sociale. L'objectif est aujourd'hui d'accueillir un tiers d'enfants porteurs de handicap au sein de chacun des EAJE, là où les moyens actuels ne permettent que l'accueil de deux enfants. Cette perspective, motivée par les bénéfices d'un accueil partagé, est réfléchiée sur la base d'autres expériences d'accueil mixte comme celles du « Jardin des poupées » à Nantes ou de « La souris verte » à Lyon.

Florence Besnard, Directrice de filière petite enfance, des PEP56

■■■ INNOVER DANS LA RÉPONSE AUX BESOINS, BOUSCULER LES CADRES RÉGLEMENTAIRES POUR DÉVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES

Pour faire face aux horaires arythmiques et atypiques des parents salariés et à leurs conséquences dans une société où se développent les familles monoparentales, les services d'accueil en relais, intervenant essentiellement au domicile des parents, se sont mis en place en Bretagne en complément/articulation des EAJE

Quand les formules d'accueil collectif ne peuvent répondre à des besoins d'accueil, sur des horaires décalés notamment, l'accueil par une assistante maternelle à son domicile, ou par une aide à domicile au domicile des parents, peut prendre le relais.

L'accueil à domicile est plus adapté au rythme des enfants que la crèche 24/24. Soit une association ou mutuelle organise en son sein ces différentes modalités d'accueil du jeune enfant, soit une coopération, entre services à domicile et structures d'accueil collectif, permet l'articulation des deux modes d'accueil nécessaires.



MAMHIQUE, UN PROJET INNOVANT D'ACCUEIL EN RELAIS

Mamhique est un dispositif d'accueil en relais permettant aux parents en horaires atypiques d'accéder, par le biais de leur entreprise, à des réseaux d'assistantes maternelles et/ou de gardes à domicile, ainsi qu'une aide financière permettant de minimiser le surcoût lié à ces conditions d'accueil. Ce service s'adresse aux parents ayant tous les 2 des horaires atypiques (ou famille monoparentale) ayant des enfants de 0 à 12 ans.

Les services de la Mutualité Enfance famille s'adressent aux entreprises : soit par le biais de Mamhique (dispositif horaires atypiques vendu aux entreprises) soit par des réponses de type multi-accueil avec des réservataires entreprises. Cela nécessite des outils spécifiques de type « commercial », personnel, site internet, outils de communication. « Il paraît important de contribuer à faire bouger les lignes afin de garder notre esprit innovant, c'est souvent parce que l'on ne trouve pas de place dans le cadre que l'on va plus loin, même si c'est souvent inconfortable... »

Le dispositif « Mamhique » existe depuis une dizaine d'années. Il s'est créé à partir de l'expression par des agents de police de proximité, de besoins de modes de garde adaptés à leurs horaires particuliers. N'ayant bénéficié que de peu de soutien par les tutelles (CAF, conseil général), nous n'avons pas eu d'autre choix que de monter un dispositif de toutes pièces et de créer un modèle économique ad hoc (basé sur la participation des entreprises) où chaque partie prenante est gagnante.

Mamhique s'appuie sur des réseaux d'assistantes maternelles et de gardes à domicile (rémunérées selon des grilles « valorisantes »). L'entreprise paie notre ingénierie et verse des Csu à ses salariés pour financer une partie du surcoût de la garde lié à l'atypie.

Isabelle Arhant, chargée des études et innovations Mutualité Enfance Famille 22
<http://www.mutualite22.fr/innovations-developpements/mamhique.html>

SOURCES ■■■■

Les données présentées dans ce document sont principalement issues des listings d'EAJE des PMI départementales. Ces données ont été requalifiées de manière harmonisée afin de produire une consolidation régionale.

Les données des PMI ont été croisées avec les données issues des CAF départementales, ainsi que les listings SIRENE de l'INSEE des établissements du libellé APE « Accueil de jeunes enfants ».

MIEUX CONNAITRE LES RESEAUX DE L'ESS DANS LA PETITE ENFANCE ■■■■

- **URIOPSS** : <http://www.uriopss-bretagne.asso.fr/>
- **ARCS** : <http://centres-sociaux-bretagne.fr/>
- **ACEPP 29** : <http://www.acepp.asso.fr/ACEPP-29>
- **Association Don Bosco** : <http://www.donbosco.asso.fr/en-jeux-d-enfance.php>
- **PEPS 35** : <http://www.peps35.fr/>
- **ADMR 35** : <http://www.admr35.org/>
- **Familles Rurales 35** : http://www.famillesrurales.org/ille_et_vilaine/
- **ASFAD** : <http://www.asfad.fr/>
- **Parenbougé** : <http://www.parenbougé.fr/>
- **PEP 56** : <http://lespep56.lespep.org/>
- **Mutualité Enfance Famille** : <http://www.mutualite22.fr/nos-activites/petite-enfance.html>
- **CERISE** : <http://www.cerise.coop/>
- **SCOP A l'Abordage** : <http://www.alabordages.com/>

ONT PARTICIPÉ À CE TRAVAIL ET À L'ÉLABORATION DU DOCUMENT ■■■■

- Claire Nédélec (ACEPP 29)
- Isabelle Arhant (Mutualité Enfance Famille)
- Béatrice Briand (ACEPP 35)
- Florence Besnard (PEP 56)
- Valérie Laymet (PEP 56)
- Céline Hervé (URIOPSS)
- Pierre-Yves Jan (CERISE)
- Chantal Le Floch (ADMR 35)
- Marie-Anne Radigue (ASFAD)
- Aurélie Saladin (Parenbougé)
- Rozenn Rouault-Goalec (Familles rurales 35)
- Magali Bachelier (Don Bosco)
- Annie Cam (ACEPP 29)
- Gérard Ferré (SRIAS)
- Emmanuelle Rousset (Reso Solidaire)
- Emilie Chapelat (multi-accueil Chamboul'tout)
- Bernard Mérand (CRESS Bretagne)
- David Ison (CRESS Bretagne)
- Yannig Robin (CRESS Bretagne)
- Patrice Chateaugiron (ASFAD)

L'OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ■■■■

L'Observatoire régional de l'ESS de la CRESS Bretagne fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau de compétences et d'expertise mis en place par les CRESS et le CNCRES.

Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer leurs fonctions d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective.

Créé en 2009 en Bretagne, l'Observatoire régional de l'ESS est soutenu et co-piloté par le Conseil Régional de Bretagne, les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et du Finistère.

D'autres publications de l'Observatoire sont disponibles et téléchargeables sur le site www.oress-bretagne.fr :



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire de Bretagne

Observatoire régional de
l'Économie sociale et solidaire

CRESS Bretagne
187 rue de Châtillon

35200 Rennes
tél. 02 99 85 90 92

dison@cres-bretagne.org
www.oress-bretagne.fr

